

PROCÉDURE D'ADMISSION

Remettre tous les documents suivants au plus tard le 1^{er} février 2019 à 16 h au secrétariat de l'école la Tourterelle pour les élèves des écoles de la MRC de L'Assomption ou de l'école Léopold-Gravel pour les élèves des écoles de la MRC Les Moulins.

1. Formulaire d'inscription #1
2. Bulletin de juin 2018
3. Dernier bulletin émis (année scolaire 2018-2019)

Les écoles d'accueil sont responsables de compléter les formulaires suivants :

- Le formulaire 2 complété par la direction de l'école d'origine et retourné à l'école la Tourterelle (MRC de L'Assomption) ou à l'école Léopold-Gravel (MRC Les Moulins) **au plus tard le 18 février 2019.**
- Le formulaire 3 complété par l'association, le club ou la fédération et retourné à l'école la Tourterelle (MRC de L'Assomption) ou à l'école Léopold-Gravel (MRC des Moulins) **au plus tard le 18 février 2019.**

Les associations suivantes ont déjà manifesté leur intérêt pour le programme. D'autres associations pourraient aussi devenir partenaires.

- Associations de ringuette des Moulins et de Repentigny
- Association régionale de patinage artistique Lanaudière
- Club de gymnastique Gymnika (Repentigny)
- Club de gymnastique Viagym (Lachenaie)
- Tennis Momentum
- Club natation Torpille,
- Club de soccer Lanaudière Centre
- Club de soccer de Terrebonne
- Club de hockey les Conquérants
- Club de taekwondo Jidokwan Terrebonne

GRILLE-MATIÈRES 2019-2020 À TITRE INDICATIF

(pourrait être modifiée en cours d'année)

Matière obligatoires	Temps alloué (minutes)		Temps indicatif au régime pédagogique par cycle de 5 jours (minutes)
	La Tourterelle	Léopold-Gravel	
Français	490	450	420
Mathématique	375	420	300
Éthique et culture religieuse	60	60	60
Anglais	90	90	120
Arts plastiques	60	60	60
Musique ou Art dramatique	60	60	60
Éducation physique et à la santé	60	60	120
Univers social	60	60	60
Sciences et technologie	60	60	60
Temps non réparti et prévu pour l'entraînement	185	180	
TOTAL	1500	1500	1500

RENCONTRES D'INFORMATION



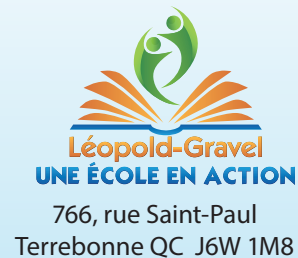
Pour les élèves de la MRC de L'Assomption :
Mardi 15 janvier 2019 à 19 h à l'école la Tourterelle
175, rue Philippe-Goulet, Repentigny QC J5Y 3M9



Pour les élèves athlètes de la MRC Les Moulins :
Judi 17 janvier 2019 à 19 h à l'école Léopold-Gravel
766, rue Saint-Paul, Terrebonne QC J6W 1M8



PROGRAMME SOUTENANT L'ENTRAÎNEMENT SPORTIF 2019-2020



OBJECTIFS DU PROJET

Objectif général

- Offrir des conditions organisationnelles facilitantes afin de permettre à des élèves d'allier études et entraînement sportif.

Objectifs spécifiques

- Offrir un horaire comprimé afin de permettre à l'élève de s'entraîner en après-midi.
- Au besoin, proposer à l'élève des mesures d'appui spécifiques, à l'intérieur de l'horaire adapté, par exemple assister aux récupérations et aux temps d'études en avant-midi ou au diner.
- Mettre en place un cadre organisationnel qui favorise l'intégration sociale de l'élève.

CLIENTÈLE

Les élèves visés sont des élèves du 3^e cycle inscrits à la Commission scolaire des Affluents pour l'année scolaire 2019-2020.

Les élèves du programme qui demeurent sur le territoire de la MRC de L'Assomption fréquenteront l'école la Tourterelle tandis que les élèves du programme qui demeurent sur le territoire de la MRC Les Moulins fréquenteront l'école Léopold-Gravel.

CRITÈRES DE MAINTIEN AU PROGRAMME

L'élève

- doit faire partie d'une association ou d'une fédération sportive;
- doit participer quotidiennement à ses entraînements sportifs;
- doit conserver une attitude et un comportement favorisant sa réussite scolaire et maintenir un climat de classe approprié.

L'élève qui ne respecte plus ces critères retournera à son école d'origine.

CRITÈRES D'ADMISSION

Le projet s'adresse avant tout à l'élève qui a une grande autonomie, de la maturité, de l'intérêt et des aptitudes pour s'engager dans un projet particulier de formation et qui est déjà considéré comme un athlète par son association ou sa fédération sportive.

L'élève doit...

- respecter la date limite pour remettre la demande d'admission à l'école concernée soit le 1^{er} février 2019;
- avoir des résultats démontrant une compétence assurée dans toutes les matières inscrites à la grille-matières depuis au moins deux ans;
- être membre actif d'une fédération sportive ou d'une association accréditée par la fédération qui est reconnue par le programme soutenant l'entraînement sportif;
- être recommandé par une fédération sportive ou une association accréditée par sa fédération. Ces organismes devront être en mesure d'assurer l'entraînement quotidien (5 jours/semaine, le départ vers le plateau d'entraînement devant s'effectuer vers 14 h 15) des élèves après les heures de classe;
- être recommandé par la direction de son école d'appartenance;
- avoir l'accord et le soutien de ses parents, ces derniers s'engageant à assumer financièrement certains frais relatifs à la surveillance, au transport et à l'entraînement.
- Le cas échéant, d'autres critères de sélection pourraient être adoptés afin de faciliter l'organisation du projet et d'assurer la réussite de tous les élèves.



HORAIRE

En avant-midi, l'horaire de cours pour les élèves est le même que celui de l'ensemble des élèves de l'école.

Afin de permettre aux élèves du projet d'effectuer un entraînement quotidien, les cours se termineront plus tôt en après-midi, et cela, tous les jours de la semaine.

La présence quotidienne à l'école (temps consacré aux services éducatifs) est d'environ 250 minutes par jour tandis que le temps réservé à l'entraînement quotidien est de 60 minutes ou plus. Les élèves suivront donc l'horaire régulier en avant-midi et quitteront l'école une heure plus tôt en après-midi (temps réservé à l'entraînement), vers 14 h 15.

CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire est le même pour tous les élèves de l'école, incluant les élèves du projet. Les 180 jours de classe prescrits par le régime pédagogique sont respectés. Pour les élèves qui devront s'absenter en raison de compétition, des mesures de mise à niveau seront organisées.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est assuré par la Commission scolaire des Affluents pour l'entrée du matin selon l'horaire régulier de l'école. Le transport relié à l'entraînement peut être organisé par la commission scolaire selon certains critères, selon le lieu ou encore la durée de l'entraînement. Des frais pour un tel service sont imputés aux parents selon un principe d'autofinancement.

Les parents qui souhaitent assumer le transport le matin pourraient, selon le contrat de service du service de garde en vigueur dans chacune des écoles, inscrire leur enfant au service de garde le matin et/ou le midi.

FRAIS

Les parents défrayent les couts suivants :

- articles scolaires;
- surveillance du midi et frais de service de garde, s'il y a lieu;
- transport de l'école au site d'entraînement, s'il y a lieu;
- transport du site d'entraînement à la maison ou au service de garde, s'il y a lieu;
- les frais exigés par l'association sportive (déterminé et administré par chaque association).